

## SEANCE ORDINAIRE N° 03/2016 du 21 mars 2016

L'an deux mil seize, le 21 mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Bernwiller, dûment convoqués le 14 mars, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

**Etaient présents** : *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

*DITNER Mathieu  
BAUR Patrick  
BERNHARD Esther  
BITSCH Jean-Luc  
CARTEAUX Dominique  
DELEURY Bernard  
DITNER Joseph  
GRASSER Jean-Claude  
GREDEL Pierre-Paul  
HELGEN Léonard*

*KNECHT Sylvie  
LABARTETTE Lionel  
LEBER Marie-Thérèse  
RAUSCHER Christophe  
RICHERT Hubert  
ROTH Jean-Luc  
SCHMITT Frédéric  
SCHNOEBELEN Gervais  
STIMPFLING Bertrand*

**Absentes excusées** : Mmes *MALCHAIR Marielle* et *ZIROLI Manolita*

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer M. BITSCH Jean-Luc est nommé secrétaire de séance.*

### Ordre du jour

- *Dossier de subvention « réseau de chaleur »*
- *Dossier de subvention « travaux thermique école maternelle »*
- *Programme d'action ONF Forêt d'Ammertzwiller 2016*
- *Agrément d'un partenaire de chasse Bernwiller*
- *Election des délégués : CCID, SMARL, SIGFRA*
- *Convention ACFI avec le centre de gestion*
- *Révision des statuts du syndicat d'électricité et nouvelles adhésions*
- *Infos et Divers*

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :**

- **Amortissement**
- **Fusion des Communautés de Communes**
- **Voie verte**
- **Achat terrain**

**Le Conseil Municipal ACCEPTE de rajouter ces points à l'ordre du jour.**

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 25 janvier 2016.

### 1° DOSSIER DE SUBVENTION RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire informe l'assemble qu'une circulaire ministérielle du 15 janvier 2016 indique aux communes que de nouveaux financement pour soutenir l'investissement local et notamment les travaux de transition énergétiques et de développement des énergies renouvelables sont possibles. Il propose donc à l'assemblée de déposer une demande d'aide dans le cadre de ces subventions. Ces fonds étant des fonds exceptionnels et réservés aux projets dont la maturité est déjà relativement bien avancée, il convient de déposer les dossiers dans les plus brefs délais. La demande d'aide concerne :

- L'agrandissement du silo d'Ammertzwiler
- La mise en place d'un deuxième hangar de stockage de biomasses
- La création d'une nouvelle chaufferie miscanthus sur Bernwiller
- 

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDENT** de charger le Maire de solliciter les subventions dans le cadre de la « dotation de soutien à l'investissement local des communes », de la DETR et de toute autre entité susceptible d'apporter son aide financière,
- **DECIDENT** de réaliser les travaux pour un montant total H.T. de 537 000 € :
  - o **Agrandissement silo Ammertzwiler : 105 000**
  - o **Système de déchargement de chaux : 15 000**
  - o **Chaufferie miscanthus Bernwiller : 282 000**
  - o **Hangar de stockage : 135 000**
- **DISENT** que les crédits sont inscrits au B.P. 2016.

## 2° DOSSIER DE SUBVENTION TRAVAUX THERMIQUE ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2015 le SIVOM a réalisé une étude thermique de l'école maternelle. Cet audit a révélé qu'un bouquet de travaux pour un montant de 234 000 € H.T. était à prévoir pour réaliser des économies de frais de chauffage de l'ordre de 50 %.

Le SIVOM avait pris une délibération pour autoriser le Président à solliciter l'ensemble des partenaires financiers et à réaliser les travaux, selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux	190 000
Imprévu	19 000
Mission M.O.	25 000
Total H.T.	234 000
TVA	46 800
<b>T.T.C.</b>	<b>280 800</b>

Une circulaire ministérielle du 15 janvier 2016 informe les communes de l'existence de nouveaux moyens pour soutenir l'investissement local et notamment les travaux de rénovations thermiques.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDENT** de charger le Maire de solliciter les subventions dans le cadre de la « dotation de soutien à l'investissement local des communes » et de toute autre entité susceptible d'apporter son aide financière,
- **DECIDENT** de réaliser les travaux pour un montant H.T. de 234 000 €
- **DISENT** que les crédits sont inscrits au B.P. 2016

## 3° PROGRAMME D'ACTION 2016 ONF – FORET D'AMMERTZWILLER

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions de l'ONF pour l'année 2016 – Forêt d'Ammertzwiler.

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
<b>TRAVAUX SYLVICOLES</b>			
<input type="checkbox"/> Détourage dans les peuplements Localisation : 9 + élagage des tiges détourées	150,00	U	1 800,00
<input type="checkbox"/> Nettoyement dans les accrus post-tempête <i>(dégagement semis, tailles...)</i> Localisation : 2, 3	8,00	HA	2 700,00
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : création ou réouverture Localisation : Parcelles 4, 2 et 17	1,00	U	640,00
<b>Sous-total</b>			<b>5 140,00 € HT</b>
<b>TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE</b>			
<input type="checkbox"/> Travaux divers d'entretien des infrastructures Localisation : Fauchage abords chemins forestiers	5,00	KM	230,00
<b>Sous-total</b>			<b>230,00 € HT</b>
			<b>Total : 5 370,00 € HT</b>

Après en avoir pris connaissance l'Assemblée décide **d'accepter** uniquement les travaux sylvicoles prévus dans le programme d'actions pour un montant de 5 140€ HT.

Les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif 2016.

#### 4° AGREMENT D'UN PARTENAIRE DE CHASSE - BERNWILLER

M. Luc HAUSS, Président de la Société de Chasse du Limberg, adjudicataire de la chasse communale de Bernwiller sollicite l'agrément d'un permissionnaire.

Après avoir examiné le dossier du pétitionnaire, l'assemblée à l'unanimité, **décide** d'agréer la candidature suivante :

M. KOHLER Olivier domicilié à SEPPOIS LE BAS (68580), 27A, route de Dannemarie ;

#### 5° ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à constituer une liste de 24 personnes soit 12 titulaires et 12 suppléants. Cette liste sera transmise à la Direction Générale des Impôts qui choisira les membres de ladite Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et **à l'unanimité** :

**Désigne** pour constituer cette liste les personnes suivantes :

		<b>Observation</b>
<b>HELGEN Léonard</b> 9, rue du 11 Juillet 1915 AMMERTZWILLER 68210 BERNWILLER	<b>DELEURY Bernard</b> 1, rue du 11 Juillet 1915 AMMERTZWILLER 68210 BERNWILLER	
<b>DITNER Mathieu</b> 28, rue de Mulhouse AMMERTZWILLER 68210 BERNWILLER	<b>ROTH Jean-Luc</b> 14, rue De Lattre De Tassigny 68210 BERNWILLER	
<b>DITNER Joseph</b> 7, rue de l'Eglise AMMERTZWILLER 68210 BERNWILLER	<b>LABARTETTE Lionel</b> 23b, rue de Mulhouse AMMERTZWILLER 68210 BERNWILLER	
<b>CARTEAUX Dominique</b> 17, rue d'Ammertzwiler 68210 BERNWILLER	<b>GREDEL Pierre-Paul</b> 1, rue J.J.Henner 68210 BERNWILLER	
<b>KNECHT Sylvie</b> 2, impasse des Vosges AMMERTZWILLER 68210 BERNWILLER	<b>ZIROLI Manolita</b> 1, rue des Berges AMMERTZWILLER 68210 BERNWILLER	
<b>BITSCH Jean-Luc</b> 13, rue De Lattre De Tassigny 68210 BERNWILLER	<b>RICHERT Hubert</b> 51, rue Louis Werner 68210 BERNWILLER	
<b>M. SCHONEBELEN Gervais</b> 7, rue de la Forêt AMMERTZWILLER 68210 BERNWILLER	<b>MALCHAIR Marielle</b> 51, rue de Mulhouse AMMERTZWILLER 68210 BERNWILLER	



l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la prévention des risques professionnels et l'hygiène et la sécurité du travail.

Le dispositif proposé par le Centre de Gestion du Haut-Rhin s'articule en deux étapes :

✓ **Étape 1 : Visite de prévention**

Les visites de prévention sont réalisées gratuitement par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, dans le cadre des missions d'assistance et de conseil en matière de prévention des risques professionnels. Elles ont pour objet d'analyser l'organisation de la prévention et de faire un diagnostic sur la situation de l'établissement en matière d'hygiène et de sécurité.

✓ **Étape 2 : Visite d'inspection**

Après un délai de 12 à 18 mois, le Centre de Gestion entreprend une visite d'inspection. Cette visite consiste à contrôler les conditions d'application des règles en matière d'hygiène et de sécurité du travail. À l'issue de la visite, un rapport d'inspection est transmis à l'établissement public.

Le délai intermédiaire entre les deux étapes permet à l'établissement public de réaliser les actions conseillées et, le cas échéant, de les budgéter.

La visite d'inspection et la rédaction du rapport sont facturées en fonction du temps nécessaire pour ces prestations.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin nous a transmis une proposition d'intervention s'élevant à 1 260,00 €.

Ces précisions étant apportées, le Comité syndical **à l'unanimité** :

- ✓ Autorise le Maire à faire appel au Centre de Gestion du Haut-Rhin pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention et tous documents y afférents ;
- ✓ S'engage à prévoir budgétairement, le cas échéant, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

## 9° REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

**Vu** les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

**Considérant** les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

**Le Maire** propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité** :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016, à l'unanimité ;
- Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

## 10° ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE VILLE AU SYNDICAT D'ELECTRICITE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

**Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

**Le Maire** propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité** :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'unanimité;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

#### 11° AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la fusion des deux communes, dans un souci de cohérence, il y a lieu d'harmoniser les durées d'amortissement des différents équipements et subventions reçues. Il propose de retenir les nouvelles durées précisées dans le tableau ci-dessous :

Imputation	Budget général	Imputation	Budget réseau de chaleur	Imputation	Budget assainissement
28041412	15 ans	13912	30 ans	1391	20 ans
28041582	10 ans	13913	30 ans	28158	25 ans
28041411	10 ans	13914	30 ans	281562	60 ans
28041482	10 ans	13916	30 ans	28151	15 ans
28041632	10 ans	13918	25 ans	281532	60 ans
280422	4 ans	28154	25 ans		
		28183	5 ans		
		28131	30 ans		
		28138	10 ans		

Après en avoir délibéré et sur proposition de M. le Maire, l'Assemblée, **à l'unanimité** de retenir les durées d'amortissement ci-dessus et de modifier les tableaux en cours.

Les dotations correspondantes apparaissent dans le budget primitif 2016.

#### 12° AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Dans le cadre du Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale le Maire est appelé à soumettre au Conseil Municipal le nouveau projet de périmètre. Pour rappel le conseil avait déjà délibéré en date du 04.01.2016, délibération n°22.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'arrêté du 10 mars 2016 portant projet de périmètre de fusion des communautés de communes du secteur d'Illfurth, d'Altkirch, de la vallée de Hundsbach, d'Ill et Gersbach, du Jura Alsacien, de la Largue et de la Porte d'Alsace ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après en avoir délibéré, par 18 voix POUR et 2 ABSTENTIONS:**

**SE PRONONCE POUR une intercommunalité unique** englobant l'ensemble des communes du Sundgau.

### 13° VOIE VERTE

La commune souhaite aménager les chemins ruraux existants afin de permettre la mixité de circulation :

- Créer un chemin nouveau sur une distance d'environ 200 mètre assurant une jonction entre les deux bans communaux (liaison inexistante à ce jour),
- Réhabiliter le tracé d'un ancien CHEMIN envahi par la végétation et ne permettant plus aucune circulation,
- Mettre en place une passerelle pour traverser le ruisseau du Spechbach,
- Réaliser des aménagements de sécurité sur les traversées de RD (feu de signalisation).

Cette liaison verte sera de nature à impulser des comportements favorables à un environnement durable en cohérence avec les actions des deux communes :

mise en place d'une chaufferie biomasse, réseau de chaleur, plantation de miscanthus pour la protection de l'eau, station d'épuration biologique.

Le caractère environnemental de ces travaux sur les chemins ruraux étant avéré la commune souhaite qu'ils soient éligibles au titre de la DETR 2016.

L'intérêt de ces travaux s'étendant à un espace situé bien au-delà des deux communes, sa réalisation n'est pas envisageable par une mobilisation trop importante des fonds propres de la seule commune.

La réalisation de l'APD a été confiée au cabinet Merlin.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, les membres DECIDENT :

- de charger le Maire de solliciter les subventions dans le cadre de la DETR 2016 et auprès de toute autre instance susceptible d'apporter son aide.
- de réaliser ces travaux pour un montant de 580 000 €. H.T,
- d'inscrire ce montant lors de l'élaboration du BP 2016.

### 14° ACHAT TERRAIN

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser le Maire à acquérir

\* une parcelle de forêt cadastrée Section n° 59 Parcelle n° 18, lieu-dit RODEN, à BURNHAUPT LE BAS (68520) d'une contenance totale de 7 ares 40 appartenant aux consorts BAUR au prix de 800,00 €,

\* à l'euro symbolique, une parcelle de terrain à séparer de la parcelle cadastrée Section n° 12 Parcelle n° 28, lieu-dit rue de Mulhouse appartenant aux consorts KOCHER. En contrepartie, la commune prendra en charge tous les frais afférents et la réfection du trottoir.

\* une parcelle appartenant aux consorts DIETMANN Jean-Marie, à détacher de la parcelle d'une contenance de 1,35 ares Section n°30 Parcelle n°315 au prix forfaitaire de 100 €.

- **CHARGE** le Maire de faire procéder à l'arpentage du terrain puis de faire établir l'acte notarié auprès de l'étude notariale de Maître KOENIG Philippe à ALTKIRCH.

- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2016.

### 15° DIVERS

La Déclaration d'Intention d'Aliéner des époux MULLER est présentée aux membres du conseil

pour information.

Stuwa 2016 : L'inauguration aura lieu le dimanche 05 juin 2016. Le circuit :

- Départ à la gare d'Altkirch à 8h45
- 9h30 : Wolschwiller, organise le petit déjeuner
- 10h55 : Waldighoffen, qui offrira un rafraîchissement
- 12h05 : Tagsdorf, qui a pour mission de préparer l'apéritif
- 13h00 : Hirsingue organisera le déjeuner
- 15h00 : Bisel, le dessert
- 16h00 : Ueberstrass, un rafraîchissement
- 17h10 : Heidwiller un goûter
- Arrivée à 18h25 à Bernwiller.

*Le retour du bus n°1 est prévu pour 19h15 et le bus n°2 à 21h00*

La commune se chargera de préparer l'apéritif et de prévoir une animation. Les associations de notre village sera contactées pour l'organisation de cette manifestation.

M. RICHERT Hubert informe les membres du Conseil que l'UNC participera à hauteur de 500 € voir 700 € pour le nettoyage de la plaque du monument aux morts.

M. RAUSCHER Christophe souhaite créer une nouvelle commission chargée de réfléchir aux projets de la Commune Nouvelle. Il contactera l'ensemble des conseillers.

Mme CARTEAUX Dominique informe l'assemblée qu'elle a sollicité l'association « les enfants d'abord » pour mettre en place un projet de spectacle lors de la fête de Noël des aînés.

Les propositions de panneaux d'entrée et de sortie de village du conseil départemental sont présentées au conseil. Après un vote à main levée c'est la proposition n°1 qui est choisie c'est-à-dire :



M. SCHITTLY donne lecture du courrier envoyé par un administré concernant la vitesse excessive dans certaines rues du village.

Fin de la séance : 23h45